



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/330*
S/16650*

5 juillet 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 36 de la liste préliminaire**
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 28 juin 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Comme suite à nos lettres relatives aux agressions commises par Israël contre le Liban, et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part des faits ci-après :

1. Le 27 juin 1984, l'Armée de l'air israélienne a effectué deux raids sur l'île d'Aranib, qui se trouve à 6 km des côtes de Tripoli. Ces attaques ont fait de nombreuses victimes, causant la mort de 15 résidents d'un camp de scoutisme et en blessant 30 autres.

Les avions de combat israéliens ont également bombardé, au cours de la même soirée, l'île susmentionnée ainsi que la zone du port de Tripoli afin d'empêcher les opérations de secours organisées à l'intention des victimes de l'attaque aérienne.

2. Dans le cadre des pratiques auxquelles se livre Israël au Sud du Liban, dans la Bekâa occidentale et à Rachaya, le 27 juin 1984, à 9 heures du matin, les forces d'occupation israéliennes ont investi le village de Badias, dans le district de Tyr. Lors de cette attaque, elles ont utilisé 35 véhicules dont des blindés lourds, des semi-remorques et autres véhicules militaires. Les forces d'occupation ont regroupé tous les enfants et les hommes du village âgés de 13 à 50 ans et ont procédé à l'arrestation de 17 personnes. Elles ont également demandé à la population de se rassembler dans la cour du village en les avertissant qu'elles continueraient d'encercler le village tant qu'un certain nombre de ses habitants ne seraient pas remis entre leurs mains.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/39/50.

Les forces d'occupation israéliennes ont également fermé les ports de Sidon et de Tyr au trafic commercial ainsi qu'au transport des passagers et des pêcheurs, causant ainsi un préjudice considérable à près de 500 pêcheurs qui n'ont pas pu vaquer à leurs occupations. De plus, à la suite de cette mesure, plusieurs paquebots ont été immobilisés et ont dû retarder le déchargement de leur cargaison.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Rachid FAKHOURY

